



Minergie

Ce bâtiment est reconnu par l'association Minergie, les cantons, l'économie et l'Office fédéral de l'énergie en tant que bâtiment remplissant les exigences du standard Minergie.

Ce bâtiment Minergie se distingue par son confort, son efficacité énergétique et sa contribution à limiter le réchauffement climatique. Son enveloppe thermique, sa protection thermique estivale et son système de renouvellement d'air automatique y jouent un rôle très important. Ce bâtiment se distingue en plus par l'utilisation systématique d'énergies renouvelables et l'exploitation de son potentiel de production d'énergie solaire. Sa construction et son exploitation ne génèrent que des émissions minimales de gaz à effet de serre.

VD-4845

Bâtiment :	Chemin de la Plantaz 17, 1024 Ecublens VD Habitat collectif, Nouvelle construction, 834 m ²
Version du justificatif :	2026.1
Information :	https://www.minergie.ch/fr/b/VD-4845
Certification provisoire :	Sion, 13 août 2026

Le certificat provisoire est valable jusqu'au 13 août 2029 pour autant que l'objet figure dans la liste des bâtiments.

Serge Boschung
Président de la Conférence Romande des
Délégués à l'Énergie

Olivier Meile
Directeur de l'Agence romande Minergie